

Extraits des délibérations du Conseil Municipal de Xermantouville
(qui concernent les sœurs Vatelotte)

→ 4 Mai 1807 le CM accorde à DRIGNY, héritier du curé DESTARDIN le remboursement de l'avance que celui-ci avait faite pour acheter du mobilier à l'école des filles - (116 F 91)

- 13 Décembre 1815 Sœur Thérèse GREGOIRE, de la Doctrine Chrétienne, résidant à Xer., institutrice de l'école des filles, demande une indemnité - Après étude des ressources disponibles, le CM lui accorde 100 F, plus 22 F pour les livres, tables, et autres, qu'elle a fournis à sa classe et, "pour rendre plus favorable l'école aux pauvres, qui sont le plus grand nombre", le CM décide de rédemme à 4 F par an et par élève, le droit d'écologie - Décision étendue à l'école de Jaucou -

15 Mai 1816 - indemnités revues à la hausse = 210 F/an - idem pour la sœur Vatelotte - dépenses à prendre sur le produit des locations de terres.

13 Juin 1816 "la dame Thérèse GREGOIRE, sœur de la D.C., ins. Klud. à Xer., demande ~~une~~ traitement qui lui est dû de puis 11 ans, et le remboursement de tables et fournitures qu'elle a achetées pour son école" - le C.M. lui accorde 272 F.

12 Mai 1826 - la sœur Vatelotte revendique et le CM porte son indemnité de 100 à 170 F, à laquelle s'ajoute le droit d'écologie soit 0,60 F/élève/mois - et de 170 à 200 F en 1827

- en 1830, en application d'un arrêté du ministère de l'Instruction Publique le traitement de l'institutrice est porté à 210 F, plus les droits d'écologie et de chauffage (25 F) → le CM accorde aussi une augmentation de 25 F à la sœur.

Mais celle-ci demande 300 F/mois "comme dans les autres villages où l'enseignement des filles est confié à la Doc.

le CM fait le point en acceptant la revendication -

- l'institutrice a 33 élèves dont 7 indigents (sans droit d'écologie) pendant les 6 mois d'hiver, et de 4 à 8 pendant les saisons de travaux aux champs.

- l'institutrice en a 36 dont 8, et 7 à 8 pendant la saison de travaux.

- 27 Janvier 1832 - le CM, néoait les travaux d'amélioration dans les locaux de l'école des filles = cave, cuisine, salle d'école, chambre à coucher, cabinet, passage au jardin. - le préfet refuse l'adjudication -

9 Février 1868

300 F/an pour l'instituteur

440 pour l'institutrice -

en 1872 = la municipalité qui a maintenant la gratuité
ne paiera pas d'allocation au ministère pour compléter

le traitement de l'instituteur \rightarrow manque à gagner -

- le COT maintient la gratuité sur des salaires
sans retour à la hausse.

800 pour l'instituteur, 680 pour l'institutrice

en 1875 - le COT installe une pompe à eau (manuel) dans
le logement de l'institutrice (sur la pierre à eau), sans lui éviter
les voyages jusqu'à la fontaine d'eau (le comble d'éclectisme)

en 1878 - instituteur 1200 F (cf. la mise les cours d'adultes)
institutrice 500

"le danger de la classe des filles menace mine"

1882 - application de la loi Ferry (école gratuite)
paris à partir de 1901 = laïque et obligatoire

1885 - instituteur "titulaire" = 1200, institutrice = 600

1892 - suite à une diminution de la population
du nombre d'habitants (368). L'école des filles
est devenue facultative
le COT maintient et demande un aide au ministère (?)

en 1899, la commune finance l'école et le matériel nécessaires
l'enseignement de la couture
(plus 60 F à l'institutrice)

en 1901 l'école devient mixte (économie plutôt que pédagogie)

- je ne sais pas à quelle date l'enseignement des filles
est confié à des laïques -

- Des locaux occupent des logements en dehors
de l'école, ~~il n'y a pas~~ appartenaient des soins...

- Merci de m'apporter vos lumières sur ce
sujet qui m'intéresse -

T

21/12/1846

inventaire école filles

- Salle de classe = 4 tables + 2 bancs
2 tableaux noirs
1 étendoir avec marche pied
1 fourneau en fonte à verticaux

Chambre occupée par la sœur -

- 1 buffet

- 2 tables 1 ronde, 1 quadrée
- 12 chaises dt 6 adhésives récemment
- 2 bois de lit + 1 table de nuit
- 1 paille rose, un matelas, une oreille, 1 traversin
- 1 couverture piquée
- des rideaux de lit couleur lilas
- 1 fourneau en tôle avec 7 corps

Cuisine -

- 1 pétrin, 1 terrine à volat,
- 6 cocottes dt 3 en fonte et 1 en fer blanc, un pot et 1
- marmitte, 2 chaudrons (1 gd 1 pt), une grille
- 1 cuiller à pot, 2 sauprières, 4 casseroles
- 13 assiettes, 1 petit plat, 1 saladier, 1 cruche
- 1 bassin noir, 2 seaux, 1 carafe, 1 saloir, 4 brosses
- 1 chaud évier en fer blanc, 1 porte-à-à-côté, 1 lanterne
- 1 grille
- 1 christ

pour les vases = 2 vases, 1 cuvette de cuisine
1 arrosoir de cuisine